



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/49/SC.2/L.1
17 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-neuvième session
Genève, 7-18 octobre 2002
Point 5 de l'ordre du jour
Comité de session II

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION II

M. F. Leger (France)

Orateurs:

Secrétaire général de la CNUCED

Coordonnateur spécial pour l'Afrique

Égypte pour le Groupe des 77 et de la Chine

Afrique du Sud pour le Groupe africain

Bésil pour le Groupe des États
latino-américains et caraïbes

Indonésie pour le Groupe asiatique
et la Chine

Bénin pour les PMA

Danemark pour l'Union européenne

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modifications à apporter aux déclarations doit être soumise au plus tard le **mercredi 23 octobre 2002** à la:

Section d'édition de la CNUCED, Bureau E.8104,
télécopieur: 907 0056, téléphone: 907 5655/1066

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED À LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90: AJUSTEMENT STRUCTUREL
ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE**

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que le revenu réel par habitant de l'Afrique restait de 10 % inférieur au niveau atteint en 1980. La pandémie de VIH/sida, s'apparentant à une guerre de destruction massive, continuait à sévir sans que le reste du monde lui porte suffisamment d'attention. Le frein à l'accumulation et à la croissance que constituait le manque de ressources et les termes défavorables de l'échange demeuraient des problèmes prépondérants pour l'Afrique. Les pays africains n'étaient pas parvenus à attirer des investissements étrangers directs alors que l'aide publique au développement avait fortement diminué, en particulier en direction de l'Afrique subsaharienne, et que le surendettement persistait dans de nombreux pays. Malgré des initiatives louables prises par l'Union européenne et les États-Unis dans le domaine du commerce, le continent africain continuait à faire face à des crêtes tarifaires élevées, à la progressivité des droits de douane et à divers obstacles non tarifaires. La nouvelle priorité accordée à la lutte contre la pauvreté par les institutions financières internationales ne se traduisait pas par une remise en cause fondamentale des politiques antérieures. Elle devait avoir pour support une évaluation attentive des répercussions de ces politiques sur la croissance, la répartition du revenu et la pauvreté et toute nouvelle prescription de politique devait reposer sur une analyse d'impact social. Les conditions liées à la gouvernance constituaient un autre sujet de préoccupation. L'adhésion des dirigeants politiques africains au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique attestait leur volonté d'assumer clairement la responsabilité du renforcement des institutions et de la bonne gouvernance, mais la communauté internationale devait quant à elle apporter un soutien concret au continent, comme la promesse en avait été faite à Monterrey et lors du Sommet du G-8 à Kananaskis. Il était nécessaire d'apporter une solution durable au surendettement et d'accroître l'aide, en conjonction avec une réduction par les partenaires commerciaux de l'Afrique des obstacles au commerce demeurant en place.

2. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** a dit que l'approche internationale des politiques de croissance, de développement et de réduction de la pauvreté continuait à reposer

sur la libéralisation et une intégration rapide et étroite à l'économie mondiale. Toutefois, il n'apparaissait pas clairement comment des politiques insistant sur la primauté des mécanismes de marché étaient susceptibles d'améliorer l'accès des pauvres aux actifs productifs. La liberté d'action des gouvernements des pays en développement dans le cadre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel semblait grandement restreinte par les conditions dont étaient assortis les prêts et mesures d'allègement de la dette multilatéraux. La sixième Réunion des Ministres des finances des PPTE avait récemment appelé à la conception de cadres macroéconomiques plus souples et davantage porteurs de croissance privilégiant l'accélération de la croissance et la création d'emploi plutôt qu'une nouvelle baisse de l'inflation. Les stratégies de réduction de la pauvreté devaient, pour aboutir, reposer sur une évaluation indépendante et attentive des effets des politiques macroéconomiques sur la croissance, la répartition du revenu et la pauvreté. Une fois adaptées aux problèmes structurels et aux besoins des économies africaines, en conjonction avec une marge de manœuvre accrue pour la formulation des politiques agricoles, commerciales et industrielles et de pair avec une solution durable au problème de l'endettement, la mobilisation de ressources nécessaires pour l'investissement dans le capital humain et physique ainsi qu'un meilleur accès au marché, de telles politiques pourraient constituer les principaux éléments d'une nouvelle stratégie globale de développement qui s'imposait pour mettre l'Afrique sur la voie de la croissance et du développement.

3. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom **du Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que malgré les grandes réalisations de l'humanité l'Afrique demeurait très en retard sur le plan du développement économique et social. On avait à présent pleinement conscience des problèmes de développement et sociaux auxquels était confronté le continent africain, en particulier ses PMA. Récemment, plusieurs pays avaient été frappés par la sécheresse et de nombreux autres par la propagation du VIH/sida. L'extrême pauvreté n'avait cessé de s'accroître dans les plus démunis des pays africains. Quelque 65 % de la population vivaient avec moins d'un dollar par jour. Les effets néfastes d'une série de guerres civiles qui avaient ravagé un grand nombre de pays africains continuaient à freiner les politiques de développement national et de nombreux pays souffraient en outre d'un endettement insupportable, d'un manque d'infrastructures et de faibles taux de scolarisation.

4. En adhérant au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les dirigeants africains avaient reconnu que les Africains eux-mêmes avaient un grand rôle à jouer dans le développement de leur continent. Toutefois, la communauté internationale avait également un rôle important à jouer en soutenant le processus de développement en Afrique. Une grande responsabilité revenait tant aux pays développés qu'aux organisations internationales. La CNUCED apportait une assistance appréciable à l'Afrique et les Africains manifestaient un fort attachement à cette organisation, demandant régulièrement que l'on accroisse les ressources destinées à assurer la fourniture de cette assistance. Inspirées par une approche différente des politiques, d'autres organisations, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, avaient également un rôle important à jouer. Les conceptions économiques en vigueur dans ces institutions avaient connu des modifications considérables au cours des 20 dernières années et l'aspect développement avait commencé à occuper une place grandissante dans leurs stratégies.

5. Le plus récent rapport que le secrétariat de la CNUCED avait consacré au développement économique de l'Afrique était un document important, non seulement pour l'Afrique mais pour tous les pays en développement. Le débat relatif aux questions soulevées dans ce document allait être grandement enrichi par les vues des pays ayant déjà atteint la phase de mise en œuvre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté. Les réactions de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international seraient également utiles.

6. Le document de la CNUCED pouvait donner l'impression de contester la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par les institutions de Bretton Woods; les vues exposées dans ce document devraient toutefois être considérées dans l'optique d'un débat constructif tendant à maximaliser les avantages découlant de la mise en œuvre de pareilles stratégies dans différentes régions tout en minimalisant d'éventuels effets secondaires. Le rôle pionnier de la CNUCED dans la présentation des approches du développement privilégiant les préoccupations des pays en développement dans différents domaines suscitait une large adhésion. Il était normal que les conclusions des rapports de la CNUCED, dont le rapport de cette année sur le développement économique en Afrique, rencontrent l'approbation de certaines délégations et la désapprobation d'autres délégations. Il importait toutefois que les pays en développement comme les pays développés, ainsi que les organisations internationales

concernées, continuent à œuvrer pour relever le défi du développement qui concernait non seulement les pays en développement mais la totalité de la planète.

7. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que l'adoption de la Déclaration sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique témoignait de l'appui de la communauté mondiale aux efforts déployés par l'Afrique pour accélérer le développement et réduire la pauvreté. La CNUCED s'était toujours montrée être un partenaire fiable des pays africains en leur apportant l'appui technique nécessaire et en confortant les efforts tendant à renforcer les capacités, mais peut-être plus encore en concevant des programmes novateurs destinés à promouvoir l'efficacité commerciale et la compétitivité. Dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les dirigeants africains s'étaient engagés à œuvrer au développement social et économique en se fondant sur les principes de la démocratie, de la bonne gouvernance et du règlement pacifique des différends. Le mécanisme d'examen par les pairs mis en place au titre du Nouveau Partenariat allait également jouer un rôle utile.

8. Pendant plus de deux décennies, les politiques d'ajustement structurel et de stabilisation avaient ignoré les besoins fondamentaux des peuples africains ce qui avait débouché sur une aggravation de la pauvreté. C'est pourquoi les documents de stratégie de réduction de la pauvreté des institutions de Bretton Woods, qui représentaient une étape importante sur la voie de la mise en place de véritables partenariats, devraient jouer un rôle central dans la formulation de cadres politiques adaptés et intégrés ainsi que dans l'appropriation des stratégies de développement par les pays destinataires. La conception et la mise en œuvre des documents de stratégie de réduction de la pauvreté réclamaient des ressources énormes et leur réussite était tributaire de l'harmonisation des politiques, pratiques et procédures des institutions internationales et des donateurs. Cela supposait aussi de solides fondations institutionnelles et un raccordement approprié aux processus budgétaires nationaux. En mars 2002, les Ministres des finances des PPTE avaient fait ressortir la nécessité de rationaliser encore la conditionnalité de la politique de prêts des institutions de Bretton Woods. Il fallait assurer une coordination adéquate des démarches nationales et internationales et il importait que les politiques convenues participent à des valeurs d'une société moderne.

9. La réduction de la pauvreté passait par la croissance économique, laquelle ne serait possible que dans le contexte de cadres macroéconomiques souples et axés sur la croissance n'accordant pas une place excessive aux politiques de lutte contre l'inflation mais privilégiant plutôt les dépenses sociales de lutte contre la pauvreté, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la santé.

10. Le surendettement actuel des pays africains restait un grand sujet de préoccupation vu que l'Initiative en faveur des PPTE avait donné des résultats moins que satisfaisants. Des mécanismes novateurs allant au-delà des PPTE devaient être mis au point afin de permettre aux PPTE parvenus au point d'achèvement de suivre des stratégies de développement à plus long terme tendant à promouvoir l'accroissement de la productivité, la valorisation des ressources humaines et la viabilité du socle constitué par les entreprises.

11. La mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique supposait une réévaluation constante des programmes et politiques dans un environnement mondial très dynamique. Sous cet angle, le rapport de la CNUCED relatif à l'Afrique constituait une contribution importante au débat sur la réduction de la pauvreté, faisant ressortir l'avantage comparatif de la CNUCED dans le domaine de l'analyse des politiques.

12. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que les problèmes économiques et sociaux graves et persistants rencontrés par les pays africains, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, nécessitaient l'adoption de mesures énergiques par la communauté internationale. La réduction de la pauvreté, qui intéressait tout particulièrement l'Afrique, était une entreprise à laquelle tous les pays devaient s'atteler de concert. Il était essentiel d'aider les pays africains à rendre leur économie moins vulnérable, à faire du développement un processus interne et à accroître leur autonomie. Deux décennies de réformes d'orientation s'étaient soldées par de bien minces progrès dans l'atténuation des souffrances de la population africaine et l'amélioration des indicateurs économiques et sociaux du continent, en dépit de signes positifs provenant de la communauté internationale, notamment les pays industrialisés. Le fait que les institutions financières internationales avaient revu leur façon d'aborder la stabilisation et l'ajustement structurel prêtait à l'optimisme. La question de la pauvreté étant indissociable du processus de mondialisation, la solution ne pouvait provenir exclusivement des efforts individuels d'un pays donné. La Facilité pour la lutte contre la

pauvreté et pour la croissance et les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), qui faisaient désormais partie intégrante de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et constituaient un préalable à l'octroi du crédit d'appui à l'atténuation de la pauvreté, pouvaient créer certaines des conditions nécessaires à une croissance soutenue, mais devaient être élargis. Il fallait aussi que les pays gardent la maîtrise des programmes et que les aspirations des pauvres sur le plan de la politique générale soient prises en considération.

13. Les initiatives récentes prises par l'Union européenne et les États-Unis dans le secteur du commerce représentaient d'importants jalons: les pays industrialisés devaient toutefois montrer leur détermination à aider le peuple africain, notamment à la suite de la Conférence ministérielle de Doha, en éliminant le protectionnisme dans l'agriculture et les textiles, et en trouvant une solution appropriée aux questions de mise en œuvre, dont celle du traitement spécial et différencié.

14. Une action concertée, intégrée et synergique de toutes les parties prenantes, au niveau tant micro- que macroéconomique, s'avérait nécessaire pour faciliter l'ajustement structurel dans le cadre de la mondialisation. Pour que les efforts faits par les différents pays en vue d'atteindre leurs objectifs de développement portent leurs fruits, ils devaient s'inscrire dans un environnement financier et économique international stable et propice au développement. Les conseils de politique générale prônés dans le cadre du «consensus de Washington», y compris la notion de bonne gouvernance, devaient s'accompagner de conditions internationales qui garantissent la stabilité financière, des apports de capitaux croissants et prévisibles, un accès aux marchés pour les produits dont l'exportation intéressait les pays africains au premier chef, l'octroi d'une aide publique au développement répondant aux objectifs convenus au niveau international, et le renforcement de la coopération internationale.

15. La communauté internationale avait un vaste défi à relever, étant donné que 1,2 milliard de personnes disposaient de moins d'un dollar par jour pour vivre. Les résultats de l'Initiative PPTE restaient décevants: une approche nouvelle, plus audacieuse, devait être adoptée pour remédier au surendettement des pays les plus pauvres, notamment en procédant à une réévaluation indépendante du degré d'endettement tolérable et en appliquant un moratoire aux paiements au titre du service de la dette.

16. Le Groupe souscrivait à la conclusion du rapport du secrétariat sur le développement économique en Afrique. Plusieurs pays du Groupe connaissaient des problèmes économiques et sociaux analogues à ceux des pays africains, notamment la pression de la dette extérieure, la chute des prix des denrées agricoles, une faible épargne intérieure et des courants d'investissement insuffisants. Le commerce offrait peut-être la clef la plus efficace pour résoudre les problèmes des pays en développement. Les pays industrialisés devaient prendre au sérieux la nécessité d'abolir le protectionnisme, donner une forme concrète à leurs convictions relatives au libre-échange, et contribuer à édifier un système commercial multilatéral équitable et équilibré.

17. Le représentant de l'**Indonésie**, parlant au nom **du Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que le secrétariat avait fourni une excellente documentation de nature à faciliter les délibérations. Il en ressortait que les pays africains continuaient de se heurter au grave problème de la pauvreté tout en étant confrontés à l'enjeu complexe de la mondialisation et de la libéralisation des secteurs commercial et financier.

18. L'économie des pays africains se caractérisait en particulier par une croissance poussive et irrégulière. La répartition des revenus faisait également apparaître une régression: tant la faiblesse de la croissance que la dégradation observée en matière de revenu avaient contribué à accentuer la pauvreté en Afrique. Les politiques d'ajustement structurel pouvaient temporairement exercer sur les groupes défavorisés des effets préjudiciables susceptibles de perdurer en l'absence de filets de protection appropriés. Il fallait analyser les incidences sociales des mesures de réforme macroéconomique et structurelle et, s'il y avait lieu, ajuster les politiques en conséquence. Une souplesse et une marge de manœuvre suffisantes étaient d'une importance cruciale pour les pays africains. En participant à l'approche fondée sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et en gardant la maîtrise de cette approche, les pays africains devaient bénéficier d'une plus grande autonomie dans la conception de leur propre politique de développement, en fonction de leurs besoins. Si l'atténuation de la pauvreté nécessitait des mesures sociales adéquates, une croissance rapide et élargie restait indispensable. La solution au problème de la pauvreté ne pouvait résider uniquement, ni même essentiellement, dans des politiques de redistribution, en raison non seulement des difficultés politiques et sociales, notoirement liées à une redistribution sans croissance, mais également de l'impossibilité de réduire sensiblement la misère par ce moyen dans un contexte où le niveau des revenus

était très bas. Il appartenait aux pays africains eux-mêmes de concevoir une stratégie propre à conjuguer croissance et redistribution: des politiques prescrites de l'extérieur et le principe de la conditionnalité ne constituaient pas la solution. Le continent africain était celui sur lequel les programmes d'ajustement structurel avaient été appliqués de la façon la plus soutenue et la plus systématique au cours des 20 dernières années, sans progrès notables en matière de lutte contre la pauvreté ou de développement. Pour être couronnées de succès, les stratégies de réduction de la pauvreté devaient reposer sur une évaluation indépendante, minutieuse et objective des effets des politiques d'ajustement macroéconomique et structurel sur la croissance, la répartition des revenus et le dénuement.

19. L'appui de la communauté internationale était également crucial, de même que la détermination des dirigeants africains à tout mettre en œuvre dans l'optique du développement comme le stipulait le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ce dernier fournissait à la communauté internationale un cadre solide pour aider les pays africains, car il englobait une initiative intégrée de développement durable et conférait aux pays africains une meilleure maîtrise des réformes. La coopération internationale au développement devait être renforcée et s'articuler sur des efforts visant à résoudre les graves problèmes liés au protectionnisme, à la réduction de l'aide et au fardeau de la dette. Un environnement international porteur dans les secteurs commercial et financier était essentiel au succès du Nouveau Partenariat. Pour augmenter les chances d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté en Afrique réaffirmés au Sommet du Millénaire, il fallait que les autorités nationales et la communauté internationale assument leurs responsabilités respectives. Des efforts accrus sur le plan de la politique interne et de la bonne gouvernance ne pouvaient compenser l'insuffisance du financement extérieur et le renforcement du protectionnisme dans d'autres régions du monde.

20. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que de nombreux pays africains avaient, au début des années 80, entrepris des programmes d'ajustement structurel en coopération avec les institutions de Bretton Woods en vue de libéraliser l'économie, de maîtriser les dépenses publiques, de favoriser la croissance économique et d'offrir des incitations à l'investissement. Leur expérience différait selon les cas, mais des similitudes pouvaient être constatées. Ils n'avaient pu venir à bout de leurs faiblesses structurelles ni des contraintes pesant sur leur économie. De plus, la pauvreté demeurait préoccupante et,

dans la plupart des pays, une croissance faible et irrégulière s'était accompagnée d'une détérioration de la répartition des revenus. En Afrique, environ 291 millions de personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté de 1 dollar par jour. Autrement dit, 46 % de la population mondiale se trouvait dans un dénuement extrême. En dépit des efforts faits par les pouvoirs publics pour remédier à un tel état de choses, les conditions sociales restaient précaires. D'importantes ressources s'avéraient nécessaires pour améliorer la situation dans bon nombre de secteurs tels que la santé, l'éducation, un approvisionnement alimentaire stable et les moyens de communication. La Facilité d'ajustement structurel, la Facilité d'ajustement structurel renforcée, et le nouveau cadre constitué par les documents de stratégie de réduction de la pauvreté offraient des possibilités en matière de lutte contre la pauvreté, qui restait le principal objectif. Les réformes économiques axées sur une croissance économique soutenue et rapide devaient être assorties de dispositifs de sécurité conçus au niveau national. Force était de constater également que la situation économique et sociale des pays africains était grandement influencée par des facteurs extérieurs. Les obstacles entravant l'accès aux marchés mondiaux, la faiblesse des prix des produits de base, l'insuffisance des entrées de capitaux, notamment sous la forme d'investissements étrangers directs, la réduction de l'aide publique au développement et le fardeau de la dette publique étaient autant de contraintes pesant sur le développement de l'Afrique. Sur les 49 PMA, 34 se trouvaient sur ce continent. La communauté internationale devait donc soutenir plus efficacement l'Afrique dans ses efforts de développement.

21. Le Groupe des PMA engageait ses partenaires commerciaux et de développement tant bilatéraux que multilatéraux à prendre des mesures concrètes visant à la fois à remplir les engagements pris au titre du Consensus de Monterrey et du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA, ainsi que du Plan d'Action du G-8 adopté à la réunion au sommet de Kananaskis en juin 2002 en faveur de l'Afrique, et à appuyer la mise en œuvre du Nouveau Partenariat.

22. Le représentant du **Danemark**, parlant au nom de l'**Union européenne** et des pays ayant demandé à adhérer à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie), a dit que l'Union et ses États membres accordaient la priorité absolue à l'objectif consistant à promouvoir un développement durable en Afrique. L'esprit d'initiative manifesté

par les dirigeants africains dans la mise en place de l'Union africaine et l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique apportait une contribution décisive au développement durable des pays africains et à la lutte contre la pauvreté. Dans le cadre du Nouveau Partenariat, la création de conditions propices au développement était liée aux possibilités de réduction de la pauvreté, de développement économique et d'expansion du commerce. Le Plan d'action adopté à cet effet fixait divers objectifs prioritaires, consistant notamment à renforcer les communautés économiques régionales, à améliorer le cadre macroéconomique, à approfondir l'intégration et à faciliter le commerce régional en éliminant les obstacles aux échanges intrarégionaux. L'intégration et les échanges régionaux constituaient également des priorités pour la politique de développement de l'UE et occupaient une place centrale dans les accords de partenariat économique ACP-UE. L'Union européenne entendait veiller à ce que ces accords contribuent à la réalisation des principaux objectifs du Nouveau Partenariat et de l'Union africaine.

23. L'élargissement des courants commerciaux était une des conditions *sine qua non* d'une croissance soutenue, tout comme la bonne gouvernance et les réformes de la politique intérieure. Les institutions financières internationales devaient jouer un rôle d'appui. Même si les conditions dont leur soutien financier était assorti s'avéraient indispensables, elles devaient faire l'objet d'un examen approfondi; il fallait en outre privilégier une démarche plus cohérente de la part de tous les acteurs, dont les institutions financières et les organismes chargés de promouvoir le commerce international.

24. Le volume global des moyens de financement affectés à la coopération internationale au développement devait également être accru. Dans le cadre de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey, l'Union européenne avait réaffirmé sa volonté d'atteindre l'objectif de 0,7 % fixé pour l'aide publique au développement (APD). Dans un premier temps, elle avait notamment décidé d'accroître son APD au cours des quatre prochaines années pour atteindre collectivement une moyenne de 0,39 % à l'échelle de l'Union. L'Initiative PPTE réduirait la dette de 22 pays africains qui avaient suivi des politiques économiques rationnelles et des principes de bonne gouvernance, mais l'Union européenne était prête à envisager des mesures complémentaires d'allègement de la dette en faveur des pays touchés par des circonstances exceptionnelles.
